



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
13 octobre 2023
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 octobre 2023, à 10 heures

Présidence : M. Amorín (Uruguay)

Sommaire

Déclaration du Président

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Discours principal

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Déclaration du Président

1. **Le Président** déclare que le monde doit composer avec des défis et des possibilités sans précédent. L'objectif de ne laisser personne de côté continue de s'avérer difficile à atteindre. Lors du récent Sommet sur les objectifs de développement durable, de nombreuses délégations se sont dit préoccupées par la lenteur des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. La Commission a pu poursuivre sur la lancée de ce Sommet en axant ses travaux sur les investissements concrets à réaliser dans les pays en développement et sur des mesures pratiques fondées sur les engagements pris lors du Sommet, en renforçant les six transitions clés liées aux objectifs : alimentation, énergie, connectivité numérique, éducation, emploi et protection sociale, et biodiversité. Elle doit également approfondir ses débats sur la réforme de l'architecture financière internationale.

2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre l'occasion d'ouvrir la voie vers un avenir durable. Il appartient à la Commission de saisir cette opportunité ainsi que de relever les nouveaux défis qui se posent depuis l'adoption du Programme 2030 en 2015. Parmi ceux-ci figurent les changements climatiques et leurs effets dévastateurs ainsi que l'innovation technologique rapide qui libère de nouveaux potentiels mais remodèle également les structures économiques. Les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, doivent être gérées avec efficacité, la priorité étant donnée aux technologies les plus utiles au développement durable. Le monde a plus que jamais besoin de politiques sociales, économiques et environnementales ancrées dans les principes du développement durable. Les stratégies pilotées par les pays continuent à servir de base pour exploiter au mieux les synergies entre les objectifs. Il est indispensable de trouver de meilleures solutions pour garantir la cohésion sociale et le droit des personnes à vivre dans la dignité.

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

3. M. Li (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) déclare que l'économie mondiale est confrontée à de graves turbulences dans un contexte de croissance mondiale modérée et d'incertitudes accrues en raison, entre autres, des effets à retardement de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), de la guerre prolongée en Ukraine, de l'impact catastrophique des changements climatiques et de l'évolution rapide de la situation sur le

plan macroéconomique. L'inflation élevée dans les pays développés et en développement a déclenché le cycle de taux d'intérêt le plus agressif depuis des décennies, exacerbant les vulnérabilités liées à l'endettement. Ce qui est certain, c'est qu'à mi-parcours du Programme 2030, le monde n'est toujours pas arrivé à mi-chemin et qu'à ce rythme seuls 15 % des objectifs pourront être atteints.

4. Lors du récent Sommet sur les objectifs de développement durable, les dirigeants du monde entier ont élaboré un plan de sauvetage pour atteindre les objectifs et ont souligné que l'objectif de 1,5° Celsius de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est encore à notre portée si des mesures sont prises immédiatement. Des financements et des investissements adaptés aux objectifs doivent être mobilisés rapidement et à un niveau sans précédent. Une coopération fiscale internationale inclusive et plus efficace peut grandement contribuer à lutter contre les flux financiers illicites, à mobiliser plus de ressources nationales, à réaliser les objectifs et à soutenir l'action en faveur du climat. Il est important d'intensifier le recours à la « science ouverte », de promouvoir le transfert de technologies vers les pays en développement, de renforcer les capacités, en particulier celles des jeunes, et de consolider les partenariats, notamment les partenariats public-privé, Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaires, tout en honorant les engagements pris à l'égard des pays et des populations les plus vulnérables.

5. M. Li dit que les conclusions du Sommet lui ont laissé la forte impression qu'il n'est pas trop tard pour y parvenir et que la transformation est encore possible. Il espère que les travaux de la Commission contribueront à élaborer un plan de sauvetage mondial en éclairant les politiques qui mettront le monde sur la voie de la réalisation des objectifs d'ici à 2030.

Discours principal

6. **M^{me} Ghosh** (Professeure au Département d'économie de l'Université du Massachusetts) indique que les objectifs de développement durable sont très loin d'être atteints et que, dans le cas de ceux relatifs à la faim et à la pauvreté, on a même assisté à un renversement de tendance au cours des dernières années. Les inégalités ne sont pas mesurées comme il conviendrait et il est urgent de résoudre les problèmes inhérents à l'architecture financière, qui constituent l'un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs, ainsi que la cause majeure de la perte de légitimité du multilatéralisme.

7. L'aggravation du surendettement s'est surtout manifestée dans les quelque 75 pays qui sont déjà en défaut de paiement ou proches de l'être, ou qui éprouvent d'énormes difficultés à acquérir des devises pour assurer le service de la dette. En outre, de nombreux pays ne semblent pas avoir de problèmes d'endettement parce qu'ils s'acquittent de leurs obligations en matière de service de la dette, mais à un coût élevé pour leurs sociétés et leurs économies. Des recherches menées par Development Finance International ont montré que les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire dépensent respectivement 171 % et 104 % de plus pour le service de la dette que pour la santé, l'éducation et la protection sociale réunies. Paradoxalement, ce n'est pas parce qu'ils se sont trop endettés car en moyenne, leur ratio d'endettement par rapport au produit intérieur brut (PIB) n'était que de 60 % environ en 2022, contre 112 % pour les pays riches, mais plutôt en raison d'inégalités importantes dans la structure de cette dette. En effet, les pays à revenu faible ou intermédiaire ont vu les écarts de rendement de leur dette souveraine augmenter de plus de 3,5 points de pourcentage depuis le début de l'année 2020 alors que les pays riches n'ont pratiquement pas connu de changement.

8. En outre, alors que de plus en plus de pays adoptent une politique de libéralisation financière qui les expose aux marchés financiers mondiaux, les flux de capitaux ont réagi à l'évolution des politiques macroéconomiques dans les pays riches. La faiblesse des taux d'intérêt a permis un afflux de capitaux vers de nombreux pays qui, auparavant, n'avaient pas accès au financement obligataire. Toutefois, au premier signe de resserrement, ces flux de capitaux se sont inversés, créant fragilité, vulnérabilité et crises dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

9. Le financement du développement est insuffisant. Les engagements en matière d'aide et de financement de la lutte contre les changements climatiques sont infimes par rapport aux besoins et ne sont pas respectés. Le régime fiscal mondial empêche les gouvernements d'imposer les multinationales au même taux que les entreprises nationales et de taxer les plus riches. Il n'existe pas de filet de sécurité financière au niveau mondial pour les pays confrontés à des problèmes de liquidités et les dommages déjà causés par les changements climatiques ainsi que la nécessité de financer les efforts d'adaptation ne recueillent que peu d'attention au niveau mondial.

10. Tous ces problèmes sont le résultat de mesures politiques, ce qui signifie qu'ils peuvent être résolus par des politiques appropriées. Les mesures concrètes pouvant être prises sont notamment : a) l'émission

immédiate de droits de tirage spéciaux (DTS) par le Fonds monétaire international (FMI) pour fournir un soutien en liquidités, outre une nouvelle émission de 650 milliards de dollars qui est possible sans l'approbation du Congrès des États-Unis d'Amérique, b) le passage à une allocation sélective des DTS sur la base de critères clairs et transparents, tels qu'une catastrophe climatique majeure, des détériorations des termes de l'échange ou des variations de taux d'intérêt dans le Nord qui provoquent des fuites de capitaux, c) la création d'un mécanisme rapide et efficace de résolution de la dette souveraine qui réunisse tous les créanciers autour d'une table et impose des solutions aux créanciers privés qui pourraient être potentiellement réticents, d) la possibilité pour les pays à revenu faible et intermédiaire d'adopter, dans le cadre d'une convention fiscale des Nations Unies, un système d'imposition progressive et de taxation appropriée des sociétés multinationales et des plus riches, au lieu de s'appuyer sur un système fiscal régressif et e) l'adoption de réglementations et de conditions appropriées pour les subventions accordées aux capitaux privés afin de garantir un investissement privé direct conforme aux objectifs sociaux, de développement et planétaires.

11. Des définitions appropriées sont également nécessaires, notamment en ce qui concerne le financement de l'action climatique elle-même, car à l'heure actuelle elles portent sur tout ce qu'un pays choisit de définir, comme l'installation d'usines de chocolat en Asie du Sud-Est ou le financement d'un film en Amazonie. Il est également indispensable de modifier la manière dont la réalisation de l'objectif de développement durable n° 10 est mesurée. Pour l'instant, elle ne repose que sur la mesure de la « prospérité pour tous » qui ne tient pas compte des concentrations extrêmes de richesses et de revenus. Les mesures liées à l'objectif 10 doivent également inclure le coefficient de Gini ainsi que le coefficient de Palma qui compare le revenu des 10 % les plus riches à celui des 40 % les plus pauvres.

12. **M. Momeni** (République islamique d'Iran) demande quelles sont les leçons qui peuvent être tirées des expériences infructueuses en matière d'élimination de la pauvreté dans différentes régions et s'il existe un rapport d'évaluation à ce sujet indiquant quels sont les moyens à mettre en œuvre à cette fin. Il demande également quelles sont les réformes spécifiques qui peuvent permettre aux institutions financières internationales de répondre aux besoins des pays en développement.

13. **M. Meschanov** (Fédération de Russie) voudrait savoir comment les idées qui viennent d'être présentées

pourraient être utiles pour définir l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement qui est en cours d'élaboration et quels sont les critères particuliers qui peuvent servir de base à un financement sélectif.

14. **M^{me} Maria Larue** (République dominicaine) demande comment les débats de la Commission peuvent contribuer à une définition de ce qu'il faut entendre par « au-delà du PIB » en matière de réduction des inégalités.

15. **M^{me} Majeed** (Pakistan) souhaite savoir quel est le montant qui a été effectivement réaffecté sur les 100 milliards de dollars de DTS proposés et quel est celui qui, sur les 100 milliards de dollars qui doivent être réaffectés au financement de l'action climatique, contribuera à de nouvelles dettes dans les pays en développement. Une nouvelle allocation de DTS qui ne nécessite pas l'approbation du Congrès des États-Unis a déjà été proposée auparavant, mais elle s'est heurtée à une forte résistance. Elle s'interroge sur ce qu'il faudrait faire pour parvenir à un accord sur cette nouvelle émission de DTS et se demande si un accord sur une nouvelle méthode d'allocation est possible afin d'éviter de reproduire les mêmes erreurs que par le passé.

16. **M^{me} Mendoza Elguea** (Mexique) voudrait savoir quelle est la meilleure façon d'améliorer les indicateurs de l'objectif de développement durable n° 10 et comment ces améliorations peuvent contribuer aux discussions sur la mesure du bien-être au-delà du PIB.

17. **M. Abebe** (Éthiopie) demande comment créer un mécanisme de résolution rapide de la dette souveraine capable de répondre à la crise urgente de la dette à laquelle sont confrontés de nombreux pays.

18. **M. Nicolino** (Argentine) souhaite savoir dans quelle mesure les réformes de la gouvernance des institutions financières internationales, en particulier certaines politiques suivies par ces institutions, comme la politique de commissions additionnelles du FMI, ont une incidence sur la capacité des pays en développement à financer le développement.

19. **M^{me} Zamora Zumbado** (Costa Rica) déclare que tous les pays ne partent pas de la même situation, que ce soit du point de vue macroéconomique ou de la reprise après la pandémie de COVID-19. Elle demande dans quelle mesure les travaux sur les indicateurs « au-delà du PIB » peuvent servir de cadre à des discussions sur la réduction des inégalités et sur les mesures des indicateurs qui ne font actuellement l'objet d'aucun suivi, ce qui a conduit à rendre invisibles d'immenses écarts au sein des pays et entre eux. Elle demande par ailleurs comment assurer une répartition plus équitable

des risques dans le système financier. Les pays à revenu faible et intermédiaire sont confrontés non seulement à des pénalités liées à la dette, mais aussi à des risques pour leurs systèmes financiers qui sapent leur capacité à investir leur propre argent et à prélever davantage d'impôts sur leurs citoyens, à savoir le « piège du revenu intermédiaire ».

20. **M^{me} Ghosh** (Professeure au Département d'économie de l'Université du Massachusetts) fait observer que le système fiscal mondial est totalement inadapté, car il limite la marge de manœuvre fiscale des pays. Il permet effectivement aux sociétés multinationales de procéder à une érosion de la base d'imposition et à un transfert de bénéfices afin de payer très peu d'impôts dans les pays où elles ont leurs activités et de transférer leurs bénéfices vers des juridictions où l'imposition est faible, voire nulle. Les pays doivent pouvoir créer des registres des biens durables nationaux et partager ces informations avec d'autres juridictions fiscales, afin que les riches et les très riches puissent être taxés sur leur patrimoine quel qu'en soit le lieu.

21. Il est nécessaire d'examiner plusieurs manières de gérer le capital et de contrôler les sorties de capitaux, y compris la réglementation des marchés à terme de produits. L'augmentation des prix de l'alimentation et du carburant en 2022 a été faussement attribuée à la guerre en Ukraine. Au cours de cette année, il n'y a pas eu d'augmentation importante de la demande et l'approvisionnement mondial en denrées alimentaires et en carburant n'a pas évolué. Ce qui s'est passé, c'est que les multinationales de l'agroalimentaire ont pu augmenter les prix car on s'attendait dans une large mesure à ce que la guerre entraîne une telle augmentation. Après une hausse spectaculaire au cours du premier semestre 2022, les prix sont ensuite retombés à leur niveau d'avant-guerre. Toutefois, cette année-là également, les sorties de capitaux qui en ont résulté ont entraîné une dépréciation des monnaies des pays importateurs de denrées alimentaires et de combustibles, ce qui a provoqué une hausse des prix au niveau national. En d'autres termes, la crise a résulté d'une structure institutionnelle mondiale particulière.

22. Les institutions financières internationales sont trop lentes et peu réactives. Le FMI doit être réformé, à la fois en termes de gouvernance, comme la répartition des droits de vote et les quotas, et de politiques. Pour l'instant, des règles mineures empêchent toute action significative. Par exemple, lors de la dernière allocation de DTS en 2021, il avait été supposé que les pays qui n'allaient pas utiliser les DTS les réachemineraient vers les pays qui en avaient besoin. Le FMI a mis en place un fonds de résilience et de durabilité à cette fin avec un

fonds initial prévu estimé à 100 milliards de dollars. Cependant, celui-ci a reçu moins de 23 milliards de dollars, et cette somme a elle-même été à peine dépensée. Il faut veiller à ce que les pays qui n'ont pas l'intention d'utiliser les DTS n'aient même pas à les demander et que les pays qui ont l'intention de les utiliser puissent y accéder sur la base de critères clairs, transparents et objectifs. Cela nécessiterait toutefois une modification du protocole d'accord du FMI. Par ailleurs, comme l'objectif de 100 milliards de dollars a été fixé en 2012 et qu'il devrait dorénavant être de 130 milliards de dollars pour tenir compte de l'inflation, même atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars ne peut être considéré comme un succès.

23. La notion de PIB est trop ancrée et trop de systèmes reposent sur celle-ci pour que l'on puisse l'abandonner facilement. Ses problèmes connus doivent être traités, mais ce qui est nécessaire, c'est un tableau de bord de mesures supplémentaires. Le Conseil consultatif de haut niveau pour les affaires économiques et sociales a suggéré cinq indicateurs supplémentaires : a) le nombre moyen de personnes ayant un emploi rémunéré, ventilé par sexe, multiplié par le taux de salaire médian, b) le temps consacré au travail rémunéré, au travail non rémunéré et au temps relationnel personnel, c) la proportion de la population pouvant se permettre un régime alimentaire nutritif, tel que déterminé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, d) la consommation de calories par habitant et e) les émissions de carbone (par habitant et par catégorie de revenu).

24. Le problème du règlement de la dette est un domaine dans lequel le multilatéralisme a lamentablement échoué. Les pays en grande détresse, qui connaissent souvent des catastrophes humanitaires, ne sont pas considérés comme ayant une importance systémique. En revanche, pour les pays et les institutions qui le sont, toutes les règles peuvent être enfreintes et des montages impliquant d'énormes sommes d'argent peuvent être élaborés du jour au lendemain. La question est de savoir comment faire en sorte que les pays en difficulté soient considérés comme ayant une importance systémique. L'une des possibilités est qu'ils se regroupent et coopèrent pour faire face au surendettement. Pour l'instant, il n'y a que des alliances de créanciers et pas de débiteurs. De nombreux mécanismes concrets de résolution du problème de la dette existent mais ne sont pas mis en œuvre en raison d'un manque de volonté politique. Cette volonté ne se manifesterait que lorsque le règlement de la dette sera considéré comme ayant une importance stratégique et systémique.

Débat général

25. **Le Président** rappelle que le thème du débat général de la session en cours est « Œuvrer à un relèvement durable pour toutes et tous ».

26. **M. Téllez Alonso** (Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer que le monde continue de souffrir des effets d'une crise multidimensionnelle qui pose des défis particuliers aux pays en développement. Malgré des mois de débats et de négociations sur ces défis aux Nations Unies et ailleurs, les engagements pris dans les documents intergouvernementaux sur les défis économiques, climatiques, commerciaux et financiers n'ont pas été honorés ce qui témoigne d'une absence d'action concrète. La lassitude des pays développés donateurs à l'égard du développement, le manque de volonté politique pour mettre en œuvre les principaux accords internationaux, les effets cumulés de la pandémie de COVID-19, les tensions géopolitiques et la crise climatique ont tous limité la capacité de réaction des pays en développement et du système de développement des Nations Unies. Les pays en développement sont également confrontés à des difficultés liées à une forte inflation, à l'insécurité alimentaire, à une dette insoutenable, à des ruptures dans la chaîne d'approvisionnement, à des fluctuations monétaires, à des coûts d'emprunt élevés et à des mesures coercitives unilatérales non conformes au droit international ou à la Charte des Nations Unies. L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions est un impératif central du Programme 2030 et doit être abordée en tenant essentiellement compte des besoins des plus pauvres et des plus vulnérables.

27. Parmi les solutions proposées par les pays en développement, en tant qu'acteurs majeurs du système des Nations Unies, figure la réforme de l'architecture financière internationale, y compris la gouvernance des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement, afin de renforcer la voix et la participation des pays en développement. Le financement à des conditions préférentielles doit être étendu immédiatement à tous les pays en développement, les coûts d'emprunt doivent être réduits, de nouveaux DTS doivent être alloués et ceux qui sont disponibles et qui ne sont pas utilisés doivent être réaffectés. En raison de son caractère régressif et procyclique, il est nécessaire de réaliser une étude d'ensemble de la politique du FMI en matière de surtaxes, en envisageant notamment la suspension, la réduction ou l'élimination des surtaxes destinées à soutenir les pays confrontés à de graves problèmes de balance des paiements. À cet égard, le Groupe accueille favorablement les propositions du Secrétaire général

visant à mettre au point un plan de relance des objectifs de développement durable, à réformer l'architecture financière internationale et à définir des mesures allant au-delà du PIB, y compris des dimensions sociales, économiques et environnementales équilibrées, afin de permettre l'accès au financement à des conditions préférentielles par un processus intergouvernemental encadré par les Nations Unies.

28. L'autre solution consisterait à ce que les pays développés respectent pleinement leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD), y compris les objectifs de 0,7 % du revenu national brut pour les pays en développement et de 0,15 % à 0,2 % pour les pays les moins avancés. En outre, il est nécessaire d'améliorer le système commercial multilatéral en résolvant des problèmes déjà anciens tels que ceux concernant le commerce agricole, en réformant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en renforçant le traitement spécial et différencié pour les pays en développement et en garantissant le transfert de technologies pour parvenir à un développement durable. Toutes les lois ayant des effets extraterritoriaux et les autres mesures économiques coercitives unilatérales, y compris les sanctions unilatérales contre des pays en développement, doivent être abrogées immédiatement. Elles remettent non seulement en cause les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, mais elles menacent sérieusement le libre exercice du commerce et la liberté d'investissement.

29. Il faut également accroître les investissements dans les infrastructures numériques, la connectivité, l'éducation, la formation et le renforcement des capacités afin que les pays en développement puissent mieux tirer parti de l'économie numérique. Les pays développés doivent augmenter de manière significative le financement de l'adaptation, de la résilience et des pertes et préjudices liés au climat. Le fait qu'ils n'aient pas respecté leurs engagements de fournir 100 milliards de dollars par an pour le financement de l'action climatique jusqu'en 2020 et d'au moins doubler le financement de l'adaptation est scandaleux. Les pays en développement n'oublient pas cet échec alors qu'on leur demande de faire de nouveaux sacrifices et que des milliers de milliards de dollars d'argent public sont détournés vers le complexe militaro-industriel des pays développés.

30. Les pays développés doivent respecter leurs nouveaux engagements financiers au titre du Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité afin de mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. La conversion de la dette en faveur du climat et de la nature doit également être renforcée, étant donné la nécessité croissante de respecter les

engagements en matière de climat et de biodiversité et de libérer la marge de manœuvre budgétaire des pays en développement pour leur permettre d'investir dans le développement durable. En outre, les pays en développement doivent bénéficier d'un accès préférentiel aux technologies numériques modernes et être associés à tous les processus décisionnels afin de combler le fossé du développement, notamment en transférant ou en mettant à la disposition des pays en développement des technologies conformes aux objectifs de développement durable.

31. Lors de son récent sommet à La Havane, le Groupe a adopté une déclaration politique dans laquelle il reconnaît le rôle important de la coopération Sud-Sud en tant que complément de la coopération Nord-Sud, en particulier dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement durable et a examiné les moyens d'étendre cette coopération et de relever les défis communs.

32. **M. Skoog** (représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice), déclare qu'étant donné que les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable sont entravés par la pandémie de COVID-19, la triple crise planétaire et les répercussions mondiales de l'agression illégale de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, il est urgent de se remettre sur les rails. L'Union européenne a pour priorité d'améliorer la résilience aux chocs futurs et d'assurer une reprise durable, équitable et qui profite à tous. Elle s'emploiera à accélérer la réalisation des objectifs, à renforcer la gouvernance mondiale conformément au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982) et à consolider les partenariats. La déclaration politique du forum politique de haut niveau pour le développement durable convoqué sous les auspices de l'Assemblée générale (déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable) a envoyé un message fort sur la volonté collective de se remettre sur la voie de leur réalisation et il est important d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 à tous les niveaux. Au cours de la soixante-dix-huitième session, l'Union européenne abordera, entre autres, les questions du financement, de la triple crise planétaire et de la transformation numérique.

33. L'Union européenne se félicite des engagements pris lors du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Comme l'a reconnu le Secrétaire général dans son plan de relance des objectifs de développement durable, les transitions nécessaires requièrent de mobiliser activement des ressources. L'Union européenne soutient les réformes de

l'architecture financière internationale afin qu'aucun pays n'ait à choisir entre la réduction de la pauvreté, la transition écologique et la préservation de la planète, tout en sauvegardant les biens publics mondiaux. Les investissements doivent être réalisés là où ils sont le plus nécessaires. En plus des contributions de ses États membres, l'Union européenne investira 300 milliards d'euros dans le développement durable au cours des cinq prochaines années dans le cadre de sa Stratégie « Global Gateway ». Il est également important de disposer d'un système fiscal international équitable pour le développement durable, notamment en aidant les pays en développement à mobiliser leurs recettes nationales et à accroître leurs capacités de financement des stratégies de développement.

34. Il faut éviter les incohérences, la fragmentation et la duplication des activités et l'Union européenne cherchera des moyens communs et qui se renforcent mutuellement pour faire progresser l'action au niveau mondial. L'Union européenne a proposé de renforcer le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, en particulier par le respect des délais et une plus grande transparence sur les progrès accomplis ainsi que par l'élargissement de l'éligibilité aux pays à revenu intermédiaire. L'Union européenne attend avec intérêt la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra en 2025 et soutient la proposition de l'Espagne de l'accueillir.

35. La triple crise planétaire que constituent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution représente une menace existentielle pour les populations et la planète qui nécessite une action urgente, avec la mise en œuvre collective des engagements pris dans l'Accord de Paris et lors des dernières sessions des Conférences des Parties à la Convention, notamment faire en sorte que l'objectif de 1,5° Celsius puisse être atteint. Toutes les parties doivent mettre à jour leurs contributions déterminées au niveau national et leurs stratégies de développement à long terme pour de faibles émissions de gaz à effet de serre et les flux de financement doivent être cohérents avec ces trajectoires d'émissions et un développement résilient au climat. Lors de la vingt-huitième session de la Conférence des parties, les pays devraient convenir de tripler les énergies renouvelables et de doubler les économies d'énergie annuelles d'ici à 2030. Il est indispensable d'adopter une approche intégrée du climat et de la sécurité et les voix de ceux qui sont les plus touchés, y compris dans les pays en situation particulière, doivent être entendues. Outre l'intensification des efforts d'atténuation, il est urgent d'améliorer les mesures d'adaptation et de renforcer la

résilience. Les efforts visant à réaliser une transition équitable vers une énergie verte doivent être accélérés, et l'Union européenne se réjouit à l'idée de nouer d'autres partenariats pour une transition énergétique juste.

36. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, l'Accord de Paris et l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale forment ensemble une feuille de route mondiale pour une économie et un développement durable. L'Union européenne a doublé son financement international en faveur de la biodiversité pour le porter à 7 milliards d'euros jusqu'en 2027 afin de soutenir la mise en œuvre dans les pays partenaires, mais la mobilisation des ressources nécessitera un financement provenant de toutes les sources et l'élimination progressive des subventions nuisibles. Malgré le succès de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023), il est choquant de constater que l'objectif de développement durable n° 6 est négligé et sous-financé. L'élan politique imprimé par la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 doit être maintenu afin d'accélérer les efforts en matière d'eau propre et d'assainissement d'ici à 2030 et d'intégrer la gestion durable de l'eau dans tous les domaines du Programme 2030. L'Union européenne soutient donc les appels à la nomination rapide d'un envoyé spécial pour l'eau. En outre, l'océan étant fondamental pour la vie sur la planète et pour l'avenir, une action décisive est nécessaire pour mettre en œuvre la feuille de route établie dans la déclaration politique adoptée par la Conférence des Nations Unies de 2022 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable et pour préparer la prochaine édition de la Conférence, en 2025.

37. L'Union européenne s'efforce de garantir que la transformation numérique profite à tous en sauvegardant les biens communs numériques, en permettant une connectivité abordable, en réduisant les fractures numériques, en promouvant l'égalité des sexes et en défendant les droits de l'homme, tant en ligne que hors ligne. Sa Stratégie Global Gateway défendra les investissements dans les infrastructures numériques de pointe ainsi que le dialogue stratégique, technologique et réglementaire avec les partenaires. L'Union

européenne attend avec impatience la mise en place d'un pacte numérique mondial inclusif, axé sur l'humain et réunissant de multiples parties prenantes, afin de garantir une approche de l'espace numérique fondée sur les droits de l'homme et de servir de catalyseur et d'accélérateur pour la réalisation des objectifs.

38. L'Union européenne estime que beaucoup d'autres questions sont importantes. La sécurité alimentaire est une menace existentielle pour des centaines de millions de personnes et doit rester une priorité collective, conformément aux recommandations issues du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui s'est tenu en 2023. L'Union européenne participera aux préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. Elle a pris note du rapport sur l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle et continue à soutenir le suivi des conférences récentes telles que la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Elle appuie le développement urbain durable, notamment grâce au Nouveau Programme pour les villes et souligne l'importance de la participation des jeunes à l'élaboration des politiques. L'accès inclusif et égal à une éducation de qualité est le fondement du développement durable et l'Union européenne soutient un suivi ambitieux du Sommet sur la transformation de l'éducation. Elle attend également avec intérêt le Sommet social mondial qu'il est proposé d'organiser en 2025.

39. Enfin, l'Union européenne est fermement déterminée à s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité entre les hommes et les femmes et à promouvoir la participation pleine, égale et significative des femmes et des filles dans toutes les sphères de la vie politique et publique. Cela inclut la pleine jouissance de leurs droits humains, y compris le droit de contrôler et de décider librement et en toute responsabilité de leur sexualité et de leur santé sexuelle et reproductive. La violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que toutes les formes de violence doivent être éliminées.

40. **M. Wallace** (Jamaïque), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que l'environnement géopolitique et les défis mondiaux nouveaux et émergents imposent une collaboration et des partenariats plus étroits et une plus grande solidarité qu'avant la pandémie de COVID-19 ainsi et l'instauration d'un système multilatéral solide et non sélectif. Œuvrer à un relèvement durable pour toutes et tous nécessite un alignement complet sur tous les

objectifs de développement durable et la CARICOM, préoccupée par le fait qu'un grand nombre d'objectifs accusent un retard important ou ont été inversés, a réaffirmé son engagement à soutenir les efforts collectifs déployés pour leur réalisation. Si la CARICOM a toujours soutenu que les engagements devaient être étayés par une action concertée, un changement en profondeur est plus que jamais nécessaire pour obtenir des résultats tangibles sur les plans sociaux, économiques et environnementaux, en particulier pour les pays en développement, et pour restaurer la confiance dans le système multilatéral.

41. Dans la région de la CARICOM, composée de petits États insulaires en développement présentant des vulnérabilités et des défis intrinsèques, la pandémie a déclenché une crise économique grave et sans précédent qui se fait encore sentir et qui montre la soudaineté avec laquelle les acquis du développement peuvent être réduits à néant. Les investissements et les ressources affectés au développement durable ont dû être détournés pour assurer le service de la dette élevée de la région, le resserrement de la marge budgétaire limitant la capacité à réaliser des investissements essentiels dans les infrastructures physiques et la transformation numérique. Pour faire face au coût élevé de la dette et au risque croissant de surendettement, des politiques de relance sont nécessaires pour relancer les investissements et favoriser des changements en profondeur afin d'atténuer les chocs futurs et d'accroître la résilience.

42. Pour la région des Caraïbes, une reprise durable pour tous est impossible sans une amélioration substantielle de l'accès au financement du développement, y compris le financement de l'action climatique. Les engagements pris de respecter le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba) et la mobilisation des ressources et des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs sont des éléments essentiels du processus de redressement. L'augmentation du financement abordable et à long terme du développement par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement, la réorientation des DTS vers les objectifs en fonction des flux financiers et la hausse du financement d'urgence sont essentielles pour une reprise durable, c'est pourquoi la CARICOM a soutenu le plan de relance proposé par le Secrétaire général.

43. L'accès à un financement abordable est une condition préalable au redressement et la CARICOM salue l'adoption de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle en tant que mesure allant au-delà

du PIB pour améliorer l'éligibilité aux subventions et au financement à des conditions préférentielles. La CARICOM estime depuis longtemps que, pour parvenir à une reprise durable pour tous, le cadre politique du système financier international doit être pleinement aligné sur les besoins de la communauté mondiale, en particulier du monde du Sud, afin de stimuler la croissance et le développement.

44. Il est important de s'attaquer aux déséquilibres systémiques de l'architecture financière internationale pour s'assurer qu'elle est en mesure de répondre aux besoins actuels des pays en développement. Cela n'est possible qu'en élargissant la participation des pays en développement au système de gouvernance économique mondiale, en comblant les lacunes de l'architecture de la dette souveraine, en réformant les banques multilatérales de développement et en renforçant les filets de sécurité financière au niveau mondial. L'initiative de Bridgetown a fourni une approche du financement du développement axée sur les solutions et a joué un rôle déterminant pour stimuler le discours mondial sur la réforme de l'architecture financière internationale. L'APD reste une source essentielle de financement du développement et les économies développées doivent honorer leurs engagements afin de promouvoir une reprise durable pour tous. Dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en 2025, il convient de promouvoir les réformes visant à adapter l'architecture financière internationale à l'objectif visé.

45. En outre, il est essentiel de combler le fossé numérique afin que les pays en développement puissent être soutenus dans leurs efforts pour mettre en place une infrastructure numérique résiliente en vue d'une participation inclusive à l'économie numérique. Les compétences numériques étant de plus en plus essentielles dans un monde interconnecté, la reprise durable ne devrait pas être entravée par des difficultés d'accès à la science, à la technologie et à l'innovation, au renforcement des capacités ou aux technologies émergentes. La CARICOM continuera à plaider en faveur du transfert de technologies vers les pays en développement à des conditions convenues d'un commun accord, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, afin de permettre un développement durable.

46. L'impact négatif des changements climatiques constitue une menace existentielle pour les États des Caraïbes et le lancement du fonds pour les pertes et les préjudices lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sera un

élément essentiel de l'action climatique pour les pays en développement, conformément aux décisions prises lors de la vingt-septième session. De réelles ambitions et des engagements audacieux sont nécessaires pour respecter les délais de transition énergétique vers une consommation nette nulle, maintenir l'objectif de 1,5° Celsius et tenir les promesses, y compris un financement annuel de 100 milliards de dollars pour lutter contre les changements climatiques.

47. Tout programme d'action destiné à succéder aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) doit privilégier l'accès au financement de la lutte contre les changements climatiques, la transformation numérique et la gestion des données, les systèmes alimentaires et la sécurité alimentaire, la gouvernance des océans et l'économie bleue, la réforme de l'architecture financière internationale et la soutenabilité de la dette. Il est nécessaire d'évaluer d'urgence les lacunes et les défis liés à la mise en œuvre, à la mobilisation des ressources, au renforcement des capacités, à la collecte et à la gestion des données et la CARICOM participe activement aux réunions préparatoires de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Antigua-et-Barbuda en 2024.

48. Assurer un relèvement durable pour tous est une nécessité économique et sociale, et pas seulement un exercice sur le plan moral. Le relèvement doit être inclusif et répondre aux besoins et aux aspirations des personnes les plus touchées. L'action collective pourrait permettre de bâtir un monde plus durable, plus équitable et plus prospère en adhérant aux principes des objectifs et en mettant l'accent sur la résilience, la croissance verte, la solidarité mondiale et l'inclusion.

49. **M. Larsen** (Australie), s'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, déclare que les travaux actuels de la Commission, à mi-parcours du Programme 2030, seront importants pour accélérer la mise en œuvre des engagements communs en faveur d'un développement inclusif et durable. Avec seulement 15 % des objectifs de développement durable en bonne voie, les progrès sont manifestement insuffisants. La réduction de la pauvreté ne progressait déjà que lentement avant la pandémie de COVID-19 et au cours des deux dernières années la reprise économique a été inégale. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ont continué d'exacerber les problèmes de développement et d'éroder les gains, affectant la productivité agricole, les revenus du tourisme, les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être dans de nombreuses régions. Il est donc essentiel de s'attaquer aux changements climatiques, de

respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et d'accélérer les efforts d'atténuation et d'adaptation ainsi que de poursuivre l'application des décisions issues de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai et de la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la biodiversité, entre autres.

50. La réalisation de l'égalité des sexes est fondamentale pour une communauté mondiale stable et prospère, car les familles, les communautés et les économies bénéficient toutes du fait que les femmes et les filles sont à l'abri de la violence, qu'elles jouissent d'une sécurité économique et qu'elles sont représentées de manière significative dans la prise de décision. Il est essentiel que les efforts de développement durable tiennent compte des questions de genre si l'on veut regagner le terrain perdu et réaliser de nouveaux progrès et l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande encourageront donc une approche tenant compte de la dimension de genre dans le cadre des travaux de la Commission. Ils défendront également l'inclusion dans les résolutions, en veillant à ce que les voix et les points de vue des peuples autochtones soient entendus.

51. Les Nations Unies et le système financier international doivent être adaptés à la réalisation des objectifs. Des solutions plus pratiques et durables doivent être trouvées pour financer le développement et examinées lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. En ce qui concerne les pays en situation particulière, il est important de mettre en œuvre le Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés (Programme d'action de Doha) et de modifier les ordres du jour de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendront toutes deux en 2024, pour les aligner sur les objectifs afin que le système des Nations Unies réponde mieux aux besoins et à la situation particulière de ces pays. L'achèvement du rapport du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement est donc accueilli avec satisfaction, et l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande attendent avec intérêt des consultations avec tous les États Membres sur les prochaines étapes.

52. La Commission ne doit pas revenir au fonctionnement d'avant, mais transformer sa façon de travailler afin de contribuer véritablement au développement durable en mettant en œuvre des méthodes de travail efficaces et efficaces qui favorisent les décisions consensuelles, la collégialité et l'achèvement des sessions dans les délais impartis. De

nombreuses résolutions sont dépassées et n'ont pas d'incidences et ne doivent pas être simplement reconduites. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande ont invité sans relâche les États Membres à restructurer l'ordre du jour de la Commission sur la base de sa pertinence par rapport au Programme 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba qui constituent ensemble une feuille de route pour le développement mondial.

53. **M. Thapa** (Népal), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, déclare qu'ils ont été les plus durement touchés par les crises alimentaire, énergétique, humanitaire et de réfugiés déclenchées par la pandémie de COVID-19, les changements climatiques, les conflits et les tensions géopolitiques. Ce sont eux qui souffrent le plus des effets des changements climatiques alors qu'ils contribuent le moins à ses causes. Les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable ont, dans de nombreux cas, été anéantis ou inversés, plus de la moitié du monde, en particulier les pays les moins avancés, ayant été laissée pour compte à mi-parcours du Programme 2030. Étant donné que tous les pays les moins avancés sont des importateurs nets de denrées alimentaires, leur dépendance à l'égard des importations, la rupture des chaînes d'approvisionnement, les conflits et les effets des changements climatiques sur la production agricole menacent gravement leur sécurité alimentaire. Ils sont également les plus durement touchés par les catastrophes liées au climat et les calamités naturelles, qui ont entraîné le déplacement ou le sans-abrisme de plus de 8,5 millions de personnes. Il n'est pas possible de les mettre à l'abri des chocs extérieurs sans une transformation structurelle et une diversification économique, comme mis en avant dans le Programme d'action de Doha que la communauté internationale doit impérativement mettre en œuvre.

54. L'augmentation de l'aide financière octroyée aux pays les moins avancés est l'une des mesures à privilégier pour assurer une reprise durable pour tous. La communauté internationale doit sans plus tarder respecter ses engagements d'APD. En outre, étant donné que les pays les moins avancés n'ont pas bénéficié du système commercial multilatéral en raison de leur faible capacité de production, des contraintes liées à l'offre, de l'insuffisance des infrastructures commerciales et des barrières non tarifaires, il est important que les décisions ministérielles de l'OMC soient mises en œuvre le plus rapidement possible.

55. En outre, étant donné que la baisse des investissements directs étrangers a gravement affecté les pays les moins avancés, avec une chute d'environ 30 % entre 2021 et 2022, le Groupe estime que la création

d'un centre international de soutien à l'investissement permettrait de stimuler les flux d'investissement vers ces pays. Du fait que plus de la moitié d'entre eux sont en situation de surendettement ou sont exposés à un risque sérieux de défaut de paiement, la dette extérieure moyenne ayant atteint 54 % contre 41 % il y a dix ans, et qu'ils assurent le service de la dette avec des ressources qui auraient pu être affectées à la santé, à l'éducation ou au développement social, il est urgent de mettre en place un programme complet et concret d'allègement de la dette. En outre, des investissements et des technologies supplémentaires sont nécessaires dans l'agriculture afin d'accroître la productivité et de lutter contre l'insécurité alimentaire. Bien que le filet de sécurité financière mondial ait permis de fournir une aide d'urgence aux pays touchés par la crise, seuls 2 % des pays les moins avancés ont eu accès à des lignes de crédit bilatérales.

56. Il est également essentiel de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour financer la lutte contre les changements climatiques, en particulier pour les pays les moins avancés, de reconstituer le Fonds vert pour le climat et d'aligner tous les fonds liés au climat dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial sur les plans et programmes nationaux d'adaptation des pays les moins avancés, ainsi que d'accélérer le transfert de technologies pour permettre à ces pays de passer à des énergies propres et renouvelables sans entraver leurs efforts de développement. En outre, les systèmes d'alerte précoce multidangers existants et les mesures d'atténuation des crises et de renforcement de la résilience dans les pays les moins avancés, qui sont plus vulnérables aux catastrophes naturelles, doivent être renforcés conformément au cadre de Sendai.

57. Une réforme des modèles opérationnels des institutions financières internationales est par ailleurs nécessaire pour soutenir ceux qui en ont le plus besoin pendant les périodes critiques et le capital des banques multilatérales de développement doit être augmenté. Le Groupe réitère son appel en faveur d'un montant d'au moins 100 milliards de dollars de DTS pour les pays les moins avancés afin de répondre aux besoins urgents de liquidités. La proposition du Secrétaire général de débloquer au moins 500 milliards de dollars par an dans le cadre d'un plan de relance des objectifs de développement durable est indispensable pour répondre aux besoins budgétaires.

58. Il est indispensable de tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés et de combler le fossé numérique pour parvenir à un avenir numérique inclusif, ouvert, sûr et sécurisé pour tous.

59. S'exprimant en qualité de représentant de son pays, l'intervenant déclare que les efforts déployés par le Gouvernement népalais pour ramener le taux de croissance aux niveaux antérieurs à la pandémie n'ont pas encore porté leurs fruits. Bien que la reprise ait été lente, le tourisme et le secteur des transferts de fonds ont rebondi, les taux de pauvreté ont baissé et les activités génératrices d'emplois ont augmenté. La productivité agricole s'est accrue grâce à la mécanisation et à la modernisation et un programme d'entrepreneuriat rapide a été mis en place pour développer les compétences des jeunes dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage. Le Népal s'emploie à promouvoir une économie numérique et verte et s'est engagé à sortir du statut de pays moins avancé d'ici à 2026. Des lacunes et des défis entravent toutefois les efforts déployés pour atteindre des niveaux élevés de croissance soutenue : les investissements directs étrangers ont chuté de manière significative, le déficit commercial s'est envolé, la coopération pour le développement a diminué et le rapport de l'encours entre les prêts et le PIB a augmenté. L'investissement, y compris celui du secteur privé, n'a pas progressé comme prévu malgré les réformes, en raison de taux d'intérêt élevés, de faibles niveaux de dépenses d'équipement et d'une baisse de la demande globale. La hausse des prix des denrées alimentaires et des biens de consommation et la dépréciation de la roupie népalaise par rapport au dollar américain nuisent également à la situation économique. Le pays reste néanmoins attaché à ses objectifs, notamment celui de devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030, et appelle donc à un soutien au développement revitalisé, coordonné et renforcé de la part de la communauté internationale, tel que des partenariats plus solides pour mettre en œuvre le Programme 2030 et le Programme d'action de Doha.

60. **M. Hilale** (Maroc), s'exprimant au nom du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, déclare que, lors de sa huitième réunion ministérielle en septembre 2023, le Groupe a identifié ses priorités pour la session en cours et s'est accordé sur la nécessité d'une réforme et d'une action visant à permettre une coopération pour le développement plus efficace et plus équitable pour les pays à revenu intermédiaire. Des mesures devraient être prises pour permettre à ces pays d'éviter le piège du revenu intermédiaire, d'accéder aux financements assortis ou non de conditions préférentielles, au renforcement des capacités et au transfert de technologie, d'accroître leur marge de manœuvre budgétaire et d'assurer la viabilité de leur dette.

61. Étant donné que 62 % des pauvres de la planète vivent actuellement dans des pays à revenu

intermédiaire, le changement d'orientation systémique préconisé depuis longtemps par le Groupe est nécessaire de toute urgence, d'autant plus que la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les catastrophes naturelles ont fait reculer de manière significative les progrès durement acquis en matière de développement, notamment en ce qui concerne la pauvreté multidimensionnelle et les inégalités, la création d'emplois décents, le renforcement des systèmes d'éducation et de santé, la sécurité alimentaire et une transition énergétique juste.

62. Pour faire avancer les négociations sur la résolution biennale sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire – une occasion précieuse d'actualiser les mesures pour répondre aux attentes des pays et de formuler des recommandations politiques concrètes – le Groupe souligne l'importance des mesures en faveur du développement durable qui vont au-delà du PIB, afin de fournir une approche plus intégrée de la coopération internationale et de faciliter les décisions relatives à l'accès à un financement assorti ou non de conditions préférentielles ainsi qu'à la coopération technique. Le Groupe attend également avec intérêt la poursuite des discussions sur l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle, ainsi que la mise en place d'un pacte numérique mondial visant à réduire la fracture numérique, notamment grâce à une connectivité universelle, véritable et abordable, à des politiques d'inclusion numérique et à une culture numérique plus solides ainsi qu'au renforcement des capacités des particuliers, des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises. En outre, le Groupe appelle à des solutions innovantes pour assurer la viabilité de la dette et un traitement efficace de la dette pour les pays à revenu intermédiaire, en exhortant les agences de notation à adapter leurs critères de risque budgétaire, ainsi qu'au renforcement des mécanismes visant à soutenir les efforts des pays en développement pour lutter contre les changements climatiques et inverser la perte de biodiversité.

63. Préoccupé par le fait que les pays à revenu intermédiaire se voient principalement proposer des prêts et des financements à des conditions non préférentielles, le Groupe s'est fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général dans le plan de relance des objectifs de développement durable pour accroître la capacité des banques multilatérales de développement à proposer des financements à des conditions préférentielles à tous les pays en développement, notamment par la recapitalisation et par de nouvelles améliorations des conditions de prêt. Le Groupe attend avec intérêt la quatrième Conférence internationale sur

le financement du développement en 2025 pour évaluer les progrès et combler les lacunes dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et pour résoudre les problèmes actuels et émergents en matière de financement du développement.

64. En outre, un engagement renouvelé est nécessaire pour éliminer la pauvreté, en mettant l'accent sur la création d'emplois décents et la protection sociale. L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes doit donc être mis en œuvre et la Commission devrait approuver ses objectifs de création de 400 millions d'emplois décents, y compris dans les secteurs des économies vertes, numériques et des soins à la personne, et de garantie d'une couverture de protection sociale pour 4 milliards de personnes. La Commission devrait également promouvoir l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, notamment en encourageant les entreprises détenues par des femmes et en renforçant l'économie des soins à la personne.

65. Enfin, le Groupe espère que les discussions de fond sur la coopération Sud-Sud, essentielle pour le Groupe tout comme la coopération triangulaire, s'appuieront sur les propositions formulées par le Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud.

66. **M. Prabowo** (Indonésie), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), souligne que les défis mondiaux tels que les impacts des changements climatiques, les tensions géopolitiques croissantes, la pandémie de COVID-19, les vulnérabilités des systèmes alimentaires et énergétiques, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les volatilités des marchés financiers sont de plus en plus nombreux, interconnectés et multidimensionnels. En conséquence, l'ASEAN s'emploie à devenir plus pertinente, robuste, innovante, résiliente et flexible en renforçant ses capacités et son efficacité institutionnelle pour tirer parti des possibilités qui s'offrent et relever les défis aux niveaux régional et mondial, rester crédible et servir d'épicentre et de moteur de la croissance et de la prospérité dans la région et au-delà.

67. Sur la voie de la résilience et du redressement et dans un effort pour faire progresser le développement durable, l'ASEAN a récemment adopté la déclaration de Jakarta « L'ASEAN compte : épice de la croissance » (Déclaration de concorde IV de l'ASEAN). Ce faisant, elle vise à renforcer la position de la région et à libérer tout son potentiel de croissance. La déclaration souligne l'importance de la coopération régionale et de l'action collective pour atteindre l'objectif que s'est fixé la Communauté de l'ASEAN à

l'horizon 2045. À cette fin, elle a entrepris une réforme interne, notamment de ses processus décisionnels, à différents niveaux de représentation, afin de garantir son efficacité continue. L'ASEAN a également renforcé ses mécanismes régionaux et sa coopération sur des questions telles que la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la santé, la transition numérique et la finance. En termes de développement économique, grâce à son vaste marché et à sa forte intégration régionale, l'Asie du Sud-Est est une destination majeure pour les investissements directs étrangers dans le monde en développement et l'ASEAN reste déterminée à maintenir une croissance durable dans la région.

68. L'Association est fermement déterminée à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en favorisant les complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030. À cet égard, elle souligne l'importance de garantir des moyens de mise en œuvre, y compris le renforcement des capacités, les transferts de technologie et le soutien financier, en tant que facteurs clés pour les pays en développement. Elle a redoublé d'efforts pour renforcer la sécurité alimentaire en soutenant les sources alimentaires locales, en diversifiant la production alimentaire et en améliorant la logistique de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, afin de garantir une alimentation adéquate, abordable et nutritive pour tous, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Compte tenu de la vulnérabilité de la région aux effets des changements climatiques, l'ASEAN reste déterminée à atteindre les objectifs énoncés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris et à défendre les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, ainsi que les capacités respectives.

69. En outre, l'ASEAN compte accélérer les transitions énergétiques propres et justes, ainsi que la lutte contre les changements climatiques. Ses membres sont convenus d'élaborer une stratégie de transformation numérique moderne, exhaustive et cohérente dans le cadre des efforts qu'ils font pour créer une économie numérique de l'ASEAN, où la circulation transparente et sécurisée des biens, des services et des données serait soutenue par des règles, des réglementations, des infrastructures et des compétences. L'Association s'est engagée à augmenter ses capacités de résilience durable par un alignement plus étroit des cadres institutionnels nationaux et régionaux, la mise en place d'une gouvernance des risques de catastrophe intersectorielle et à plusieurs niveaux et le renforcement de ses capacités de gestion des catastrophes. Elle

cherchera à améliorer l'accès et la participation des enfants à des services d'éducation et de protection de la petite enfance inclusifs et de qualité, en particulier pour ceux issus des groupes les plus vulnérables et marginalisés, conformément aux lois, politiques et réglementations nationales en vigueur.

70. **M^{me} Mokhawa** (Botswana), s'exprimant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que la période actuelle est extrêmement difficile pour ces pays, en raison des multiples crises auxquelles ils continuent d'être confrontés. Ils avaient progressé dans la réalisation des objectifs de développement durable et dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (Programme d'action de Vienne) avant l'apparition de la pandémie de COVID-19. Toutefois, les effets persistants de la pandémie, les tensions géopolitiques, l'inflation et les hausses des prix des produits de base ont eu un effet négatif sur leur développement socio-économique, en raison de la hausse de l'inflation, de la détérioration de la sécurité alimentaire et des balances commerciales ainsi que des risques et catastrophes d'origine climatique. Ces défis permanents nécessitent un pacte solide en faveur du développement pour les pays en développement enclavés et des partenariats mondiaux revigorés.

71. Alors que le Programme d'action de Vienne en est à sa dernière année de mise en œuvre et dans la perspective de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, une excellente occasion est offerte à la communauté internationale de transformer les conditions de vie des populations de ces pays. À ce titre, elle devrait la saisir pour démontrer sa solidarité et réaffirmer son engagement envers les pays en développement sans littoral afin de les aider à se remettre des crises mondiales et à faire progresser leurs économies à l'horizon 2030. La Commission devrait soutenir l'élaboration d'un nouveau programme d'action ambitieux pour les pays en développement enclavés, assorti d'objectifs, de cibles, d'engagements et de résultats quantifiables.

72. Parmi les principales priorités qui seront abordées lors de la prochaine conférence des Nations Unies sur les pays en développement enclavés figurent les questions relatives au commerce international en tant que moteur du développement économique, la connectivité du transport de marchandises, l'accès à l'énergie et aux technologies de l'information et des communications, le soutien au commerce électronique, aux nouveaux secteurs de services et aux plateformes commerciales numériques, notamment par la création d'un écosystème numérique moderne, l'appui au

renforcement des capacités technologiques et la nécessité d'un soutien financier accru. L'appui de la Commission sera essentiel lors des réunions du Comité préparatoire de la Conférence, qui devraient se tenir en février et avril 2024.

73. Des manifestations thématiques et des réunions informelles portant sur les priorités du programme d'action de Vienne seront également organisées, notamment en marge des grandes conférences et réunions, telles que la vingt-huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra prochainement. Tous les États Membres devraient continuer à participer activement à ces réunions et manifestations, en signe de soutien à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. À cet égard, l'assistance du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est vivement appréciée.

74. **M. Muhammad Bande** (Nigeria), s'exprimant au nom du groupe des États d'Afrique, déclare que le continent continue de faire face à des crises sans précédent qui ont bouleversé ses sociétés et ses économies en plongeant davantage de personnes dans la pauvreté, en creusant les inégalités et en augmentant les vulnérabilités. L'Afrique est confrontée à un décalage entre la poursuite de la réalisation des objectifs de développement durable et la réalité de l'allocation des ressources, à des budgets limités, à des priorités concurrentes et à un accès inégal aux flux de financement mondiaux. Il est donc urgent de relever le défi financier et de combler le fossé entre les aspirations et la mise en œuvre effective. Le déficit de financement en Afrique se situe entre 500 et 1 200 milliards de dollars par an. Il est nécessaire de prendre des décisions et d'élaborer des politiques afin de revenir sur la bonne voie pour réaliser les objectifs et de trouver des solutions résilientes, inclusives et durables pour financer le développement socio-économique de l'Afrique.

75. Le Sommet sur les objectifs de développement durable et le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ont fourni d'excellentes occasions de présenter des engagements tangibles et de promouvoir des plans d'action concrets visant à accélérer la réalisation des objectifs. Cependant, le moment est venu de réformer l'architecture financière internationale qui ne répond pas aux attentes et aux besoins des pays en développement. Ses défauts structurels se sont accentués, alors que le monde est aux prises avec les conséquences des changements climatiques, avec des

vulnérabilités systémiques, des inégalités profondément enracinées et des marchés financiers fragiles et étroitement liés. Le Groupe s'attèlera à cette tâche avec diligence en vue de s'assurer que l'approche adoptée est bien définie et structurée. En outre, la réforme du système financier international devrait conduire à une représentation plus équitable, avec une plus grande participation de l'Afrique au processus de prise de décision et un paysage financier plus inclusif et plus juste.

76. L'efficacité des mécanismes financiers mondiaux proposant des conditions préférentielles a été loin d'être satisfaisante pour l'Afrique. Si l'émission de DTS par le FMI a permis de dégager des ressources substantielles pour accroître la marge de manœuvre budgétaire des pays, seul un très faible pourcentage de ces ressources est parvenu à l'Afrique. Le Groupe réitère l'appel lancé par l'Union africaine en faveur de la réaffectation de 100 milliards de dollars de DTS à l'Afrique et de l'acheminement d'une partie de ces fonds par l'intermédiaire du Fonds africain de développement. La proposition de réallocation des DTS par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement pourrait déboucher sur des transformations importantes. Pour mobiliser efficacement des ressources supplémentaires, la communauté internationale devra s'engager à prévenir et à combattre les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent en améliorant la coopération internationale et en renforçant les institutions nationales. Une action concertée est nécessaire pour mettre en place une convention globale des Nations Unies sur la fiscalité permettant de concevoir et d'appliquer des solutions équitables à l'échelle mondiale. Un régime fiscal international est essentiel pour répartir les droits d'imposition entre les pays. Le système fiscal international actuel n'a pas permis aux pays d'Afrique de percevoir des recettes fiscales proportionnelles aux activités économiques menées sur leur territoire.

77. La Zone de libre-échange continentale africaine est une stratégie clé de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, élaboré par l'Union africaine. La stimulation du commerce intra-africain permettrait d'instaurer une croissance économique durable et de passer d'économies d'exportations minières imprévisibles à des exportations de produits industrialisés, augmentant ainsi la part du continent dans le commerce mondial. Des partenariats devraient être mis en place pour soutenir les efforts de l'Afrique en vue de promouvoir, d'établir et de renforcer les chaînes de valeur régionales. Ces partenariats devraient aider les producteurs africains à ajouter de la valeur aux produits de base et à pénétrer les marchés d'exportation.

Les énergies renouvelables représentent un potentiel considérable pour le développement à long terme de l'Afrique, car le continent est doté d'une abondance de ressources solaires, éoliennes et géothermiques. Les perspectives de l'Afrique en matière d'énergies renouvelables dépassent de loin la demande énergétique actuelle. Les avantages économiques et environnementaux du développement des énergies renouvelables sont évidents. À cet égard, le Groupe a souligné la nécessité de garantir une énergie propre et abordable pour tous en mobilisant davantage d'investissements dans de nombreux domaines, y compris la transition numérique.

78. Le problème de la soutenabilité de la dette reste un obstacle majeur au financement du développement durable en Afrique. Près de 50 % des pays d'Afrique se trouvent déjà en situation de surendettement ou risquent de l'être. À moins que des contre-mesures décisives ne soient prises, la trajectoire de la dette africaine devrait s'accélérer en raison de l'augmentation des dépenses gouvernementales visant à atténuer les conséquences socioéconomiques des crises actuelles. Dans ce contexte, la conversion de dettes en mesures d'adaptation aux changements climatiques pourrait jouer un rôle important. Les charges financières supportées par les pays d'Afrique nécessitent des stratégies innovantes pour faire progresser l'adaptation aux changements climatiques qui est plus difficile à financer que l'atténuation de leurs effets. En recourant à la conversion de dettes en mesures d'adaptation aux changements climatiques, les pays d'Afrique pourraient faire face à la fois à leurs obligations croissantes en matière de dette et à leurs besoins pressants en matière d'adaptation. La collaboration multilatérale avec les institutions régionales et internationales et les pays débiteurs à revenu élevé est essentielle pour rompre le cycle des difficultés financières et imprimer un élan au développement de l'Afrique.

79. S'exprimant en qualité de représentant de son pays, il déclare que, dans le contexte des crises et des inégalités mondiales actuelles, il est nécessaire de s'attaquer à l'endettement dans tous les pays, de veiller à ce que l'architecture financière mondiale soit réformée pour répondre aux besoins de tous les pays, de lutter contre les flux financiers illicites et de renforcer la coopération fiscale afin de fournir des ressources de manière juste et équitable aux pays contributeurs. La coopération Sud-Sud est essentielle pour l'Afrique et le Nigeria. Le principe de ne laisser personne de côté exige des négociations équitables au sein du système des Nations Unies.

80. **M^{me} Bartley** (Samoa), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, déclare qu'à

sept ans de la mise en œuvre du Programme 2030, le moment est venu de mobiliser et de prendre des mesures audacieuses pour sauver les objectifs de développement durable. Seuls 15 % de ces objectifs sont sur la bonne voie et nombre d'entre eux régressent. Le déficit de financement les concernant est passé de 2,5 milliards de dollars en 2014 à environ 3,9 milliards de dollars. Les multiples défis mondiaux ont entraîné une augmentation des besoins et une diminution des ressources dans les pays en développement, notamment dans ceux qui se trouvent dans des situations particulières.

81. Dans la perspective de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, il est important de noter que les 30 années précédentes et les trois plans de développement ciblés n'ont pas permis d'aboutir à des solutions durables. En fait, bon nombre des difficultés auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement se sont exacerbées au fil du temps. Plus de 40 % de ces États sont très endettés ou proches du surendettement, 70 % dépassent le seuil de soutenabilité de la dette de 40 % du PIB et près de 70 % ont enregistré une augmentation de leur dette extérieure. Cette situation s'inscrit dans le contexte des changements climatiques, qui continuent de faire des ravages dans les petits États insulaires en développement. Les secteurs traditionnels générateurs de revenus, tels que l'agriculture, la pêche et le tourisme, sont de plus en plus touchés, ce qui rend plus difficile le choix des mesures de riposte et de développement à long terme et provoque une diminution de la marge de manœuvre budgétaire.

82. Pour réaliser leur objectif de prospérité résiliente, les petits États insulaires en développement demandent une réforme immédiate et crédible de l'architecture financière internationale. Les mesures prises à cette fin devraient fournir les ressources nécessaires pour relever les défis actuels et futurs et ne devraient pas être décidées par un petit nombre. Le moment est venu pour les pays vulnérables de participer activement au processus de prise de décision. En outre, pour enrayer l'accumulation de dettes insoutenables par les petits États insulaires en développement, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme spécifique de gestion saine de la dette et de recourir de manière accrue à ce que l'on appelle les « clauses de pause » en cas de catastrophe. Les petits États insulaires en développement, riches en biodiversité et gardiens de 30 % des océans de la planète, sont de plus en plus gravement menacés et des solutions urgentes doivent être trouvées pour préserver ces ressources et permettre à ces États de les exploiter de manière réaliste et durable.

83. L'approche multidimensionnelle de l'allocation de soutien figure parmi les priorités des petits États insulaires en développement depuis plusieurs décennies. Leur vulnérabilité, largement attestée, exige une réponse sincère et concrète. L'utilisation exclusive du revenu national brut par habitant comme base de mesure du développement n'est plus appropriée. L'Alliance accueille donc favorablement le rapport final du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle et appuie les recommandations relatives à la création d'un secrétariat intérimaire chargé de poursuivre la mise au point d'un tel indice. Les pays en développement qui ont du mal à appréhender leurs vulnérabilités de manière quantitative devraient bénéficier d'une aide plus importante. Après 30 ans d'efforts, la prise en compte éventuelle de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle par les banques régionales et multilatérales de développement est une évolution bienvenue et les entités des Nations Unies devraient être parmi les premières à promouvoir son utilisation concrète, y compris par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents, parallèlement à d'autres indices.

84. Le processus d'élaboration d'un autre plan spécifique pour le développement des petits États insulaires en développement a été amorcé dans le cadre de plusieurs réunions régionales et interrégionales récentes. Le document final de la réunion préparatoire qui s'est tenue récemment à Praia, contient des grandes orientations pour la prochaine Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement que la Commission devrait prendre en considération en vue de mettre fin à des positions anciennes et inefficaces et de s'orienter vers des actions tangibles et porteuses de transformation.

85. **M. Akram** (Pakistan) rappelle que des centaines de millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, que des milliards sont confrontés à l'insécurité alimentaire et que 59 pays sont en situation de surendettement. Dans le même temps, les températures montent en flèche et les catastrophes climatiques, qui ont déjà englouti les plus vulnérables, menacent l'ensemble de l'humanité. Pour sauver les objectifs de développement durable et la planète, plusieurs réformes urgentes sont nécessaires, conformément aux engagements pris lors du Sommet sur les objectifs de développement durable en ce qui concerne le plan de relance des objectifs, la réallocation des DTS, la dette, la réforme de l'architecture financière internationale et l'élargissement des prêts accordés par les banques multilatérales. Sa délégation entamera des consultations sur un mécanisme indispensable pour promouvoir et contrôler le respect de ces engagements.

L'extension des prêts et des subventions à des conditions préférentielles, notamment aux pays à revenu intermédiaire touchés par les changements climatiques, la réaffectation des 400 milliards de dollars de DTS inutilisés et l'octroi d'un allègement de la dette aux pays en situation de surendettement permettraient d'obtenir des résultats rapides.

86. Des réformes structurelles convenues au niveau international doivent également être lancées, notamment celle de l'architecture financière internationale, afin d'accroître l'équité et de tenir compte des vulnérabilités et des besoins spécifiques des pays en développement. Les nouvelles allocations de DTS doivent répondre aux besoins de liquidités des pays. Il est nécessaire de mettre en place une nouvelle architecture indépendante de la dette souveraine, avec des critères et des cadres convenus pour une suspension, une réduction et une liquidation équitables et inclusives de la dette. Le Pakistan se félicite de la proposition faite par le Groupe des États d'Afrique concernant la réforme du système fiscal international qui a été adoptée l'année précédente et il travaillera avec le Groupe à l'élaboration d'une convention fiscale internationale au niveau des Nations Unies. Il mènera également des consultations sur les moyens de garantir la mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030.

87. La Commission devra tout mettre en œuvre pour s'assurer que les pays industriels respectent leur engagement d'affecter au moins 100 milliards de dollars par an au financement de l'action climatique, qu'ils allouent au moins la moitié de ce montant à l'adaptation au climat, qu'ils rendent opérationnel le fonds pour les pertes et les préjudices et qu'ils accélèrent la réduction de leurs émissions. La transition vers une économie verte mondiale nécessitera un investissement annuel de plus de 1 000 milliards de dollars dans des infrastructures durables. L'Organisation des Nations Unies doit mettre en place un mécanisme pour faciliter ces investissements et le Pakistan relancera les consultations à cette fin. Le commerce international doit redevenir un moteur de croissance et de développement et les restrictions commerciales unilatérales doivent être démantelées. Il convient de s'opposer à de nouvelles formes de protectionnisme environnemental, telles que la proposition de taxe carbone aux frontières. Le programme de développement de l'OMC doit être relancé. Dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances, la technologie est un atout inestimable. La réduction de la fracture numérique est donc essentielle pour le développement futur. Toutefois,

la technologie doit être considérée comme un bien public et la délégation de son pays fera tout son possible pour favoriser un accord à cet égard.

88. **M. Mahmoud** (Égypte) déclare que les crises alimentaire, énergétique et de la dette résultant de la pandémie de COVID-19 et la crise géopolitique en Europe constituent une menace pour le développement durable. La communauté internationale, et en particulier les Nations Unies, doit prendre des mesures pour combler le déficit de 3 000 milliards de dollars dans le financement des objectifs de développement durable. La déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable offre une lueur d'espoir. Son pays a fait de l'élimination de la pauvreté une priorité de sa stratégie Égypte 2030 et de son initiative présidentielle baptisée « Une vie décente », lesquelles s'adressent à quelque 60 millions d'Égyptiens, en grande partie dans les zones rurales.

89. L'Égypte soutient la proposition du Secrétaire général d'établir un plan de relance des objectifs de développement durable tout en renforçant les mécanismes existants tels que la réaffectation des DTS du FMI et les prêts accordés par les banques multilatérales de développement.

90. Les institutions financières internationales doivent revoir leurs politiques en matière de restrictions et de frais associés aux prêts. Les pays à revenu intermédiaire, en particulier, continuent de se heurter à des difficultés en matière de développement, mais n'ont pas accès à un financement suffisant et abordable. Des mesures immédiates doivent être prises pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement tout comme des pays à revenu intermédiaire. L'architecture financière internationale et de la dette doit être mieux adaptée aux besoins des États en développement, qui doivent être inclus dans la gouvernance des institutions financières internationales. La coopération internationale en matière fiscale doit être réformée pour aider les États en développement à mobiliser leurs recettes nationales.

91. L'Égypte a accueilli la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en novembre 2022. Le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, issu de cette réunion, demande la mise en place de dispositifs de financement pour les pertes et préjudices, une réforme des pratiques des banques multilatérales de développement, des mesures d'atténuation élargies et une transition énergétique équitable fondée sur le principe des responsabilités communes mais différenciées.

92. La pénurie d'eau est un sujet de préoccupation qui concerne particulièrement l'Égypte, où la consommation

d'eau par habitant est bien inférieure au seuil de pauvreté en eau. Les États riverains en aval ne doivent pas être à la merci des mesures unilatérales prises par les États en amont.

93. **M. Hauri** (Suisse) déclare qu'il est clair que l'humanité n'est pas sur la bonne voie pour réaliser tous les objectifs de développement durable. Les conflits et les tensions géopolitiques constituent un autre obstacle au développement durable étant donné que la paix et le développement sont intrinsèquement liés. Les risques pour la sécurité alimentaire mondiale sont indéniablement exacerbés par l'agression russe contre l'Ukraine. Il est donc impératif de capitaliser sur le récent Sommet sur les objectifs de développement durable afin de donner un nouveau souffle au Programme 2030, qui constitue la feuille de route universelle pour un avenir durable et résilient.

94. Dans le cadre de sa stratégie de coopération internationale pour la période 2021-2024 la Suisse investit environ 11 milliards de francs suisses pour contribuer à soulager la pauvreté et à promouvoir le développement durable dans le monde. Sur le plan bilatéral, elle est active dans quelques 41 pays au sein de quatre régions du monde pour créer des emplois décents et une croissance économique durable, développer des services de bases de qualité, lutter contre les changements climatiques et renforcer l'état de droit. Au niveau multilatéral, elle s'emploiera à fournir des orientations politiques et une impulsion pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Tous les États ont la responsabilité d'atteindre les objectifs au moyen de politiques nationales ciblées et efficaces et la Suisse a défini des mesures concrètes en faveur de politiques durables dans le cadre de sa nouvelle stratégie nationale de développement durable.

95. Lors des négociations à venir, sa délégation soutiendra les principes inclusifs inscrits dans le Programme 2030. Elle s'engagera dans un dialogue constructif et mettra tout en œuvre pour parvenir à des compromis. Elle favorisera un langage ambitieux dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques à l'approche de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il est impératif de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi de limiter la pollution et la perte de biodiversité. La Suisse s'engagera à réaliser l'objectif 6 et à donner suite aux décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023. Le passage à des systèmes alimentaires plus durables, plus sains et plus équitables, la réduction des risques de catastrophe, la coopération numérique et la science, la technologie et l'innovation feront également partie de ses priorités.

Elle favorisera une transformation numérique inclusive, un levier essentiel pour accélérer la réalisation des objectifs.

96. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessite une architecture financière internationale efficace, efficiente et transparente et la Suisse s'intéressera particulièrement aux questions de financement, tout en soulignant l'importance de la lutte contre la corruption et le renforcement de la coopération en matière de recouvrement des avoirs illicites. La délégation suisse est honorée de faciliter une fois de plus la résolution sur les activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies, qui est particulièrement importante pour la mise en œuvre effective des réformes et de l'examen quadriennal complet, et elle se réjouit de travailler avec toutes les délégations afin de parvenir à un résultat ambitieux et consensuel.

97. **M. Al-naama** (Qatar) dit que son pays est fier d'avoir été un cofacilitateur des négociations qui ont conduit à l'adoption de la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable. À mi-parcours du Programme 2030, il est important de s'abstenir de toute mesure coercitive susceptible de compromettre la réalisation des objectifs.

98. Le Qatar a accueilli en mars 2023 la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à cette occasion il a annoncé le versement d'une contribution de 60 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de Doha et contribuer à renforcer la résilience climatique de ces pays.

99. Le Qatar a accompli des progrès considérables dans la réalisation des objectifs de son plan de développement intitulé « Vision nationale du Qatar pour 2030 ». Il investit dans l'éducation, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau international. Il est salué comme un leader mondial en matière de protection de l'environnement et il accueillera l'un des principaux événements de l'année dans le domaine du climat, l'Expo 2023 à Doha, qui mettra en lumière des solutions innovantes pour rendre le désert plus vert. Le Qatar se réjouit de participer activement à la prochaine vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra aux Émirats arabes unis.

100. Le Qatar a contribué à diverses actions internationales dans les domaines de l'humanitaire, de l'environnement et des droits de l'homme. De 2014 à 2023, il a fourni une aide totale de 6,3 milliards de dollars aux États du Sud. Il a participé aux efforts faits pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19

parmi les populations les plus vulnérables. L'ouverture de la Maison des Nations Unies à Doha et son adhésion au Conseil économique et social et à plusieurs organismes des Nations Unies témoignent de son engagement continu auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Qatar se réjouit d'accueillir le Sommet mondial du Web qui se tiendra pour la première fois dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en 2024.

101. **M. Sabo** (Éthiopie) souligne l'impérieuse nécessité d'une action mondiale concertée pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. À cet égard, l'Éthiopie appelle à redoubler d'efforts de toute urgence pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes. Le renforcement du partenariat et de la collaboration entre les multiples parties prenantes est le principal moyen de sauver le programme commun de développement mondial et de ne laisser personne de côté. La mise en œuvre intégrale et dans les délais du programme d'action d'Addis-Abeba est essentielle pour mobiliser les ressources nécessaires au financement des objectifs de développement durable. À cet égard, la Commission a un rôle déterminant à jouer pour mobiliser les efforts afin d'accélérer la réalisation des objectifs.

102. Alors que les pays d'Afrique subissent de plein fouet les conséquences des grands défis qui se posent au niveau mondial, ils travaillent collectivement pour garantir la paix, la prospérité et l'intégration sur le continent. Des initiatives telles que la Zone de libre-échange continentale africaine contribueront à réduire la pauvreté et à accroître les échanges commerciaux, les investissements et la création d'emplois. Ses objectifs sont pleinement conformes à ceux définis dans l'Agenda 2063. Même si l'Éthiopie reste déterminée à utiliser ses ressources financières nationales pour atteindre les objectifs, elle est confrontée, comme beaucoup d'autres pays en développement, à un obstacle de taille dans le domaine du service de la dette. Pour le surmonter, il faut entreprendre une véritable réforme du système financier international et mettre intégralement en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba. Le poids des crises de la dette, les termes injustes des échanges commerciaux et la diminution de l'APD entravent les progrès vers la réalisation des objectifs.

103. Malgré ces difficultés, le Gouvernement éthiopien travaille sans relâche pour tenir ses promesses à l'égard de la population du pays. Il a entrepris une série de réformes politiques et économiques en 2018 et met en œuvre un plan de développement décennal complet qui intègre pleinement le Programme 2030. En conséquence, l'économie éthiopienne fait preuve de résilience et a enregistré une croissance du PIB de 6,3 %

en 2023. L'Éthiopie s'efforce d'atténuer les effets néfastes des changements climatiques et a lancé un programme phare national visant à lutter contre les conséquences de la dégradation des sols et de la déforestation, à encourager l'écotourisme, à garantir l'approvisionnement alimentaire et à promouvoir le développement en général. Elle a également lancé une initiative nationale de production de blé afin d'améliorer la production alimentaire dans le pays et d'accroître l'autosuffisance. Elle obtient des résultats considérables dans ce domaine grâce à la large participation des petits agriculteurs aux programmes d'agriculture de groupe et à l'extension de l'irrigation dans différentes régions. Le Gouvernement éthiopien a adopté une politique d'utilisation prudente des ressources naturelles et partagées et plaide pour leur utilisation équitable et raisonnable, conformément aux lois internationales.

La séance est levée à 13 h 10.